

Commission de Suivi de Site (CSS) de l'unité de valorisation énergétique de l'Ariane à Nice

réunion du 15 janvier 2025

- Compte-Rendu -

PRÉSENCES

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

AMOUSSOU-ADEBLÉ Patrick	PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES	Présent
ASTIER Olivier	DRÉAL PACA	Présent
LEFEVRE Jérôme	DRÉAL PACA	Présent
CROUZILLES Damien	DRÉAL PACA	Présent
MIHOUBI Marie	ARS - DT06	Présente
	DDTM 06	
FERRERO-TURRION Catalina	DDPP	Présente

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

KHALDI-BOUOUGHROUM Fatima	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
LEONELLI Pierre-Paul	MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR	Présent
CARLIN Jean-Jacques	MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR	
POLSKI Ladislav	MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR	Présent

Suppléants

CARLIN Jean-Jacques	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
SARETTA Denis	MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR	Présent
FERNANDEZ-BARAVEX Emmanuelle	MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR	
KHALDI-BOUOUGHROUM Fatima	MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR	Présente

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaire

PEYROUTET Gilles	ARIANEO	Présent
MONTOROI Elodie	ARIANEO	Présente
DUMONTHIER Alain	ARIANEO	Présent
CICCOLINI Romain	ARIANEO	Présent

Suppléants

ROUX Marie-Sophie	ARIANEO	
ROTINI Kristyna	ARIANEO	
FREGONA Gautier	ARIANEO	
HUERRE Martin	ARIANEO	

COLLÈGE « SALARIÉS »

Titulaire

STUNER Claude	ARIANEO	Présent
HAAK Rudi	ARIANEO	Présent
BEN MAKHLOUF Mejd	ARIANEO	Présent
CHAMBRY Ludovic	ARIANEO	Présent

Suppléants

LA SPINA Noël	ARIANEO	
---------------	---------	--

BERTHE Alain	ARIANEO	
BERLIER Patrick	ARIANEO	
MARTINEZ Pascal	ARIANEO	

COLLÈGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

LORENZI Frédérique	GADESCA	Présente
CHOUVY Didier	COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'ABADIE	Présent
BROCH Nadine	ACME	Présente
GIOMI Michel	COMITÉ D'ACTION POUR LA SAUVEGARDE DE SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE	

Suppléants

BROCH Nadine	GADESCA	
DECONDE LE BUTOR Célia	COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'ABADIE	
DUBOIS Anne-Marie	ACME	
MUSSO Pierre	COMITÉ D'ACTION POUR LA SAUVEGARDE DE SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE	

SECRÉTAIRE CSS

JEAUNEAU Nicolas	CYPRES	Présent
------------------	--------	---------

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS DANS L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

LOPEZ Nathalie	MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR	Présente
VIVIEN Eric	MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR	Présent
ASCAS Jean-François	MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR	Présent

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

SUAREZ Joseph	BURGEAP	Présent
---------------	---------	---------

QUORUM

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT : 4 VOIX / MEMBRE	4 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 5 MEMBRES	16 VOIX / 20
COLLÈGE COLLECTIVITÉS : 5 VOIX / MEMBRE	3 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 4 MEMBRES	15 VOIX / 20
COLLÈGE EXPLOITANT : 5 VOIX / MEMBRE	4 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 4 MEMBRES	20 VOIX / 20
COLLÈGE ASSOCIATIONS : 5 VOIX / MEMBRE	3 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 4 MEMBRES	15 VOIX / 20
COLLÈGE SALARIÉS : 5 VOIX / MEMBRE	4 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 4 MEMBRES	20 VOIX / 20

TOTAL : 18 PRÉSENTS - 0 REPRÉSENTÉS = 18 MEMBRES (SOIT 86 VOIX) SUR 21 MEMBRES (100 VOIX).

La réunion débute à 10h10, elle est ouverte par Madame Khaldi-Bououghroum, qui accueille les participants et effectue un tour de table, puis par Monsieur Amoussou-Adéblé qui préside la séance.

Nicolas Jauneau précise que la réunion est enregistrée afin de faciliter la réalisation du compte-rendu.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU 7 JUILLET 2023

Un vote est demandé par le Président sur le projet de compte-rendu.
Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Monsieur Chouvy demande que les CSS se tiennent de manière plus rapprochée afin que les résultats présentés ne soient pas trop vieux, si possible dans les 6 mois qui suivent la fin du bilan. Ici ce sont les données 2023 qui seront présentées alors que nous sommes en 2025.

Monsieur Dumonthier indique que de nombreuses données de 2024 ont été intégrées dans la présentation.

Résolution :

La Commission de Suivi valide le compte-rendu de la dernière réunion du 7 juillet 2023.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 91

PRÉSENTATION DU BILAN 2023 DE L'EXPLOITANT

Monsieur Dumonthier présente un diaporama (en annexe).

Les capacités de l'usine ont été réduites plus que moitié du fait des travaux de rénovation.

Nature, Quantités et Provenance des déchets traités

Le tonnage d'ordures ménagères a baissé de près de 20% entre 2022 et 2023.

Monsieur Amoussou-Adéblé : Pourquoi y-a-t-il cette baisse entre 2022 et 2023 dans les tonnages d'ordures ménagères ?

Monsieur Dumonthier : La baisse est due aux travaux.

Madame Montoroi : C'est une baisse de tonnage traité, non de tonnage reçu.

Monsieur Dumonthier : Nous avons été obligés de détourner une partie du tonnage.

Monsieur Leonelli : Sur le territoire il y a un arrêté qui a été reconduit pour le même tonnage, limité à 380 000 tonnes. Cet arrêté existait avant la constitution des communautés d'agglomération. Il y a un effort des populations sur le territoire métropolitain pour limiter les quantités de déchets, ou en tout cas de les valoriser, notamment avec le tri sélectif.

Pour le tonnage hors MNCA il s'agit du territoire azuréen avec la CARF, le paillon et le SMED.

Monsieur Leonelli : Pour précision, le SMED c'est un syndicat d'intercommunalités de plusieurs territoires, avec le Pays de Grasse, le Pays de Grasse, les Coteaux d'Azur, donc presque tous les territoires du nord du département et de l'ouest. À l'ouest du département il y a toujours cette volonté de faire une unité de valorisation énergétique, alors que les UVE existantes sont largement suffisantes. C'est la volonté affichée dans le schéma régional d'aménagement du territoire. LE but aujourd'hui est de faire des centres de tri, des centres de stockage et se contenter de nos deux usines.

La baisse des DAE est due aux travaux, nous n'avons pas été en capacité d'accueillir les déchets d'activités économique. Sur les DASRI il y a une vraie baisse qui est liée à l'évolution de la réglementation, certains déchets ne faisant plus partie des DASRI mais des DAE.

En 2023 les installations qui ont reçu les flux non traités suite aux travaux sont l'UVE d'Antibes (06) et les ISDND de Bagnols (83) et Pierrefeu (83). Tant que les travaux ne sont pas terminés nous avons du mal à subvenir à tous les besoins du bassin de vie azuréen. Après travaux ces tonnages iront à Ariane.

La difficulté rencontrée est la disponibilité de l'usine d'Antibes due aux casses liées au protoxyde d'azote.

Monsieur Leonelli : Antibes aussi va être réhabilité.

Monsieur Peyroutet : Quel que soit le futur exploitant cela sera dans une seconde phase, au-delà de 2026, année où Ariane sera à sa pleine capacité.

Monsieur Chouvy : Il n'y a pas de solution pour les bouteilles de protoxyde ?

Monsieur Dumonthier : Un gros travail de pédagogie et d'apprentissage a été fait par la métropole.

Monsieur Ascas : Des actions ont effectivement été mises en place. Nous avons des points de regroupement et de signalement, de massification en déchèterie. Nous avons un marché spécifique pour traiter ce type de déchets, qui est un déchet nouveau. La Métropole est membre de l'association Amorce, pour indiquer le paradoxe sur ce contenant qui n'est pas pris en charge par un éco-organisme. La PM intervient après des jeunes mais les effectifs ne sont pas assez nombreux.

Monsieur Peyroutet : Toutes les UVE y sont confrontés depuis 2-3 ans avec un effet exponentiel. Il s'agit de plusieurs milliers d'heures d'indisponibilité sur toutes les UVE françaises. Antibes c'est plus de 1200 heures d'indisponibilité, c'est 15.000 tonnes de déchets qui auraient pu être traités et ne l'ont pas été.

Malgré tout le travail de sensibilisation, et avec la fréquentation touristique en été sur le territoire, on a encore bon nombre de siphons. Ils sont interdits à la vente depuis un décret du 1^{er} janvier 2024, mais les consommateurs ont la possibilité de s'approvisionner sur internet ou en Italie où ces produits sont encore en vente. C'est le législateur qui doit durcir la réglementation, nous pourrions avoir des problèmes de sécurité. Dans une usine en Ile de France suite à une explosion la porte du four a été projetée à 20m, heureusement il n'y avait personne derrière. Il y a beaucoup de réflexions à ce sujet en ce moment.

Valorisation énergétique

Les groupes Turbo-Alternateurs, qui permettent de valoriser l'électricité, ont tourné à 80% pour le GTA1 et 36% pour le GTA2.

Aujourd'hui l'usine alimente énormément de gens via les réseaux de chaleur de l'Ariane et Nice Est, nous avons des ambitions de l'ordre de 130-140 MW/h de chaleur en plus de la vente d'électricité.

Madame Lorenzi : Quel est l'usage principal de cette énergie ? Est-ce l'usine ?

Monsieur Dumonthier : En théorie une fois que les travaux seront terminés nous aurons 26 MW de production, nous en consommerons 4. Il y a par contre une saisonnalité et un réseau de chauffage urbain qui produit en permanence. C'est la mission principale, quand l'usine a été construite en 1977 c'était quand même pour ça. L'énergie issue des déchets est là pour un service public local. L'électricité c'est ce qu'il y a en plus et ce qui permet d'être certain que cette usine a un vrai sens environnemental.

Madame Montoroi : Le but est d'alimenter les besoins du réseau de chaleur en cogénération et pour l'électricité d'assurer la consommation du site, y compris le futur centre de tri et tout l'excédent, soit environ 130 GWh est exporté sur le réseau Enedis

Monsieur Leonelli : A noter qu'en 1977 c'était très avant-gardiste. Je suis contre l'enfouissement et je me suis battu pour que l'on puisse continuer avec ce dispositif.

PRÉSENTATION DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'EXPLOITANT

Monsieur Ciccolini, responsable d'exploitation de l'usine, présente le suivi environnemental (diaporama en annexe).

Consommation d'eau

L'AP a évolué en 2023 et impose de ne pas consommer plus de 350.000 m³ d'eau, au lieu de 600.000 précédemment.

Rejets gazeux

À noter concernant les rejets gazeux, les lignes 1 et 2 rejettent via la cheminée 1, les lignes 3 et 4 sont reliées à la cheminée 2.

Surveillance de la nappe phréatique

Madame Lorenzi : *Qu'en est-il de la surveillance de la nappe phréatique ? Le Paillon est identifié comme une ressource stratégique, notamment pour l'alimentation en eau potable, comment en tenez-vous compte ? Comment évolue-t-elle dans l'année ?*

Madame Montoroi : *Coté usine, le but de notre surveillance est de savoir si nos activités ont un impact sur la qualité de l'eau. On ne regarde pas ce qu'elle fait dans l'année, l'évolution de la nappe en elle-même n'est pas mesurée à notre niveau. L'étude pour repositionner les différents piézomètres permet d'être sûr de bien mesurer au bon endroit dans le sens d'écoulement de la nappe.*

Monsieur Leonelli : *La problématique des Paillons est davantage liée aux activités économiques et industrielles qui se situent dans la vallée, qui ne sont pas toujours surveillées, que dans l'UVE elle-même. Il y avait un souci quand nous avons pris nos délégations en 2008, surtout sur les rejets des fumées, est-ce que l'usine est polluante, est-ce qu'elle peut être provocatrice de maladies, est-ce qu'il y a une atteinte à la santé publique... Nous avons rapidement mis en place un certain nombre de dispositifs avec le centre hospitalier de Nice pour connaître les impacts. Sur la nappe phréatique, aujourd'hui il y a un problème au niveau des activités industrielles et c'est surveillé par la DREAL.*

Monsieur Astier : *Nous réalisons un suivi sur les installations classées potentiellement polluantes, mais il y a également beaucoup d'activités anthropiques qui peuvent être à l'origine de pollutions.*

Madame Broch : *Avez-vous relevé des pollutions avérées sur le Paillon ? Les ICPE en général respectent leurs arrêtés préfectoraux mais il y a aussi tous ceux qui le font en douce, notamment la population.*

Monsieur Astier : *Quand on parle d'activités anthropiques, c'est vrai que le spectre est très large et ne se limite pas aux activités ICPE. Si l'inspection des installations classées est en compétence pour contrôler les rejets de l'UVE dans l'environnement, elle n'est pas compétente pour suivre la qualité des eaux du Paillon.*

Madame Lorenzi : *Il y a un vrai souci, à cause de l'UVE on a dû remplacer une ligne d'arbres en bordure des Paillons. La question est de renaturer les berges.*

Monsieur Leonelli : *Avant la vallée du Paillon était gérée par le SIAP, mais nous n'avons plus cette compétence, c'est au SMIAGE de gérer ça, pas à la CSS de l'UVE. Néanmoins quand vous parlez de revégétaliser vous êtes en phase avec le président-maire de la métropole qui végétalise un peu partout.*

PRÉSENTATION DE LA SURVEILLANCE DES RETOMBÉES DANS L'ENVIRONNEMENT (BURGEAP)

Monsieur Suarez présente le suivi environnemental (diaporama en annexe).

Le PSE a été mis à jour en 2023 avec 8 points de mesure, dont deux nouveaux (Fac de médecine et Gairaut) et un supprimé (Cimetière de l'Est).

Sur les mesures dans l'huile d'olive, les teneurs mesurées sont conformes à la réglementation en vigueur. Dans le sol, pas d'impact de l'UVE mis en évidence, mais une particularité sur le point « Fac de médecine » pour les PCB indicateurs sans lien avec le site. Il faudra se poser la question de conserver ou non ce point. Dans les retombées atmosphériques, on note un impact possible pour les PCB Indicateurs au point « Abadie Bas », qui est au pied de la cheminée. Il faudra vérifier qu'en septembre 2023 il y avait bien des mesures de

PCBi à la cheminée car on peut trouver des PCBi partout dans l'environnement, ce n'est pas un traceur des UVE. Les traceurs se sont les PCBF et les PCB DL.

Concernant les métaux on a des valeurs élevées à Gairaut et Fac de médecine, mais ces points sont très éloignés du site. Il faudra attendre quelques années pour savoir si on retrouver du mercure et du plomb les années prochaines.

PRÉSENTATION DES ÉVÉNEMENTS ET SUIVI DES PLAINTES

Monsieur Dumonthier présente un diaporama (en annexe).

Monsieur Chouvy : *Sur les 50 incidents techniques qui sont répertoriés dans le rapport d'activité 2023, soit environ 1 par semaine, est-ce que c'est lié aux travaux ?*

Madame Montoroi : *Ce ne sont pas tous des incidents, il y a également des pannes techniques, aléas d'exploitation qui sont documentés dans le rapport.*

Monsieur Dumonthier : *C'est compliqué d'y répondre en phase travaux, on essaye de les tracer de manière la plus exhaustive possible. Aujourd'hui on les trace plus, je ne saurais pas vous dire s'il y en aura plus ou pas en 2025, car nous allons probablement augmenter encore notre exigence de suivi. C'est un marqueur important de l'activité et non de la santé de l'activité.*

Monsieur Astier : *Il sera intéressant de faire un point à la prochaine CSS dès lors que tous les travaux de rénovation auront été terminés pour voir s'il y a une décroissance. Le site est rentré en phase travaux pendant plusieurs mois, il y a sans doute un lien, les périodes de chantier sont souvent accidentogènes.*

Nous essayons de vous prévenir en amont quand on sait qu'il y a des événements, quand il y a des phases où l'on sait que potentiellement il y a un risque. Nous avons un lien assez important.

Monsieur Chouvy : *Je vais revenir sur les odeurs qui sont une nuisance très perceptible et très gênante. Il faut être attentif et s'en préoccuper, on l'a bien vu en février-mars de l'année dernière. Des concurrents de Véolia ont mis en place des jurys de nez pour identifier de manière précise le type d'odeurs et leurs origines.*

Monsieur Dumonthier : *Nous avons une activité liée aux déchets, donc qui peut gérer ces odeurs. Il est tout aussi difficile de les traiter quand elles viennent de nous que de justifier que ce n'est pas le cas.*

Monsieur Dumonthier indique que c'est un site difficilement visitable, sur lequel il est difficile de faire la pédagogie, notamment à cause des travaux, mais nous pouvons nous organiser pour faire visiter des petits groupes.

Monsieur Amoussou-Adéblé : *Je prends note de l'invitation.*

Monsieur Leonelli : *Je voudrais mettre un bémol sur les visites, je rappelle que le président-maire n'a toujours pas visité l'installation, on va programmer ça bien évidemment. Mais je l'ai déjà dit, moins il y a de visites mieux c'est. Il y a aura une visite organisée, et les services de l'État seront associées, ainsi que les associations.*

PRÉSENTATION DES INSPECTIONS 2023-2024 PAR LA DREAL

Monsieur Astier précise qu'en matière de gestion des déchets ménagers, il existe une hiérarchie des modes de traitement et l'enfouissement doit rester l'ultime recours. L'incinération n'est pas la meilleure solution, le but étant de travailler en amont sur la réduction de la production des déchets, le tri, la valorisation, le recyclage... mais l'incinération reste une solution meilleure que l'enfouissement. Dans la conjoncture actuelle, retrouver la pleine capacité de l'incinérateur en 2025 est une bonne nouvelle pour la gestion des déchets de la métropole.

Monsieur Lefevre, présente un diaporama (en annexe).

Un nouvel arrêté préfectoral a été pris le 11/05/2023 pour l'incinération de 375.000 tonnes de déchets non dangereux et 5.000 tonnes de DASRI. Il encadre les modifications de l'installation existante et la création d'un centre de tri d'une capacité de 26 100 tonnes par an. Il est rappelé que les principaux enjeux de l'installation sont les rejets atmosphériques et la gestion des déchets, et que le site est soumis à la directive européenne du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles dite « IED ».

L'UD 06-83 présente ensuite les arrêtés préfectoraux signés depuis 2022 (arrêtés de mise en demeure, nouvel arrêté préfectoral d'autorisation signé en 2023 avec ses principales évolutions réglementaires concernant principalement les émissions dans l'air et dans l'eau, la consommation d'eau et le renforcement des moyens de lutte contre l'incendie), dresse un état des mises en demeure ayant été suivies d'effet par l'exploitant puis précise les thèmes abordés lors des différentes visites d'inspection réalisées depuis la dernière CSS ainsi que les non-conformités relevées lors de ces visites.

Enfin, sont abordés les résultats des contrôles inopinés lancés par l'UD06-83 en 2023 puis en 2024 sur les rejets à l'atmosphère de l'UVE.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Saretta rappelle d'une partie de l'UVE se trouve sur le territoire de Saint-André-la-Roche, aussi à chaque fois qu'une autorisation administrative à compétence communale doit être demandée, n'oubliez pas de solliciter la mairie de Saint-André-la-Roche, cela nous évitera des problèmes au niveau de contentieux divers.

Monsieur Astier sollicite que la prochaine CSS soit réalisée à l'automne 2025, en fonction du calendrier des CSS.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 12h10.

Le Président de la CSS

Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ
Secrétaire général
de la Préfecture des Alpes-Maritimes
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4898

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE